

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 164 autorisant M. Mazarguil. adjoint des servi ces civils de classe exceptionnelle, à infliger des sanctions administratives.

n° 164

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mars 1945

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1945

Date du numéro
1 mars 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu le décret du 15 novembre 1924 portant réglementation des sanctions de police administrative

Vule decret du 11 novembre 1944 abro geant à la Côte Française des Somalis le décret du 4 février 1943. promulgué par arrêté n° 712 du 24 novembre 1944.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Le pouvoir d'infliger des sanctions prévues par le décret du 15 novem bre 1924 est délégué à M. Mazarguil, adjoint des services civils de classe exceptionnelle, en cas d'empêchement du Commandant de cercle de Djibouti et dans ce cas seulement. Djibouti, le 3 mars 1945.